

FACE

ÉDITION
2021

À V

APPEL À PROJETS

FACE

8^E ÉDITION



CANDIDATEZ EN BINÔME
ARTISTE / CURATEUR·RICE
JUSQU'AU 15 MARS 2021



Dauphine | PSL  UNIVERSITÉ PARIS

Dauphine
FONDATION

PRIX DAUPHINE POUR
L'ART CONTEMPORAIN

SOMMAIRE

	PRÉSENTATION DU PRIX	5
	PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE	6-7
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	8-9
	LES PRIX	11
	CONDITIONS D'EXPOSITION	12-14
	LE CALENDRIER	15
	FICHE À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE	16-19

 POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS
SUR [HTTP://DAUPHINEARTCONTEMPORAIN.COM/](http://dauphineartcontemporain.com/)

LE PRIX L'ÉDITION 2021



Soutenu par l'Université Paris Dauphine-PSL, le Prix Dauphine pour l'art contemporain est une initiative étudiante créée en 2014 dans le but de promouvoir le travail créatif des étudiant-e-s en école d'art et des artistes de moins de 30 ans.

Les premières éditions autour des thématiques **TANDEM**, **IMMERSION**, **HORS CADRE**, **NO(S) FUTURS** ou encore **ARTIFICE** ont rencontré un franc succès, grâce à une forte adhésion à la fois des artistes participant-e-s et du public.

Pour la huitième année consécutive, le Prix adopte une formule devenue partie intégrante de son identité qui, en plus de l'artiste, met à l'honneur le-la curateur-riche. En se concentrant sur ces binômes artiste/curateur-riche, le Prix souhaite mettre en lumière la complémentarité de leurs démarches respectives, permettant de donner une dimension supplémentaire aux idées et aux œuvres déployées dans un contexte d'exposition.

La proposition est la suivante : un appel à candidature thématique est lancé auprès de ces binômes artiste/curateur-riche pour créer un projet original qui fera l'objet d'une sélection par un jury de professionnelle-s.

FACE À FACE,
 FACE À FACE
 CORPS À CORPS,
 BOUCHE À BOUCHE
 TÊTE À TÊTE,
 TÊTE À TÊTE,
 BOUCHE
 CORPS À CORPS,
 À BOUCHE
 FACE À FACE,
 FACE À FACE

UNE THÉMATIQUE

Pour sa 8^e édition, le Prix Dauphine pour l'art contemporain explore cet instant de tension et de confrontation qu'est le **FACE À FACE**. Souvent redouté, parfois savouré, cristallisant toutes les ambiguïtés, - solitude, crainte, admiration, apaisement, soulagement, rêverie, authenticité, ou encore paraître - le **FACE À FACE** nous oblige bien souvent à repenser notre relation à nous-même, à l'autre et au monde.

Il est une rencontre suspendue hors du temps, que les jeunes artistes sont invité-e-s à explorer, repenser, recréer selon la voie artistique et l'aspect qu'ils ou elles considèrent le plus juste et adapté. Il s'agit d'une invitation pluridisciplinaire où l'instinct et la créativité doivent s'exprimer librement, pour nous présenter, espérons-le, les yeux dans les yeux, leur vision, leur constat, leur expérience du **FACE À FACE**, optimiste ou alarmiste. Le Prix souhaite ainsi permettre une réflexion ouverte à la multiplicité des expressions et des personnalités artistiques.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

L'appel à candidature s'adresse à la création émergente, c'est-à-dire à tous les curateur-riche-s et artistes plasticien-ne-s de moins de 30 ans, étudiant-e-s ou jeunes professionnel-le-s, sans distinction de nationalité ou de pratique (photographie, peinture, installation, vidéo, etc.). Seront retenues les candidatures composées d'un binôme avec un-e artiste et un-e curateur-riche, âgé-e-s tous deux de moins de 30 ans à la date de clôture de l'appel à projets.

Les œuvres présentées peuvent être des œuvres déjà existantes ou créées spécifiquement pour le Prix.

Les candidats devront présenter une ou plusieurs pièces, accompagnées d'un texte rédigé par le curateur. Les éléments fournis doivent permettre au comité de sélection de se faire l'idée la plus précise possible du projet des candidats.

Les propositions devront également prendre en compte les dimensions spatiales de la galerie (plans fournis aux pages 13 et 14). Le projet et sa scénographie doivent être spécifiquement conçus pour ces espaces.

Pour participer, les binômes candidats devront déposer un dossier de participation qui comportera obligatoirement les éléments suivants :

- ① La **fiche d'inscription** complétée par chaque membre du binôme ;
- ② Le **curriculum vitae** et **portfolio** de l'artiste ;
- ③ Le **curriculum vitae** du/de la **curateur-riche** ;
- ④ Pour les **collectifs** : une courte **présentation** de l'entité et la communication d'une **adresse mail commune** ou la précision d'un membre référent à qui s'adresser ;
- ⑤ La **note d'intention** du projet rédigée par le-la curateur-riche ;
- ⑥ La **fiche technique** accompagnée des **visuels** (en couleur) des œuvres légendées (titre, année, dimensions, matériaux, poids, fiche technique d'accrochage si besoin) et de tout document (croquis, image, plan de scénographie, etc.) que le binôme candidat juge nécessaire à la compréhension et l'appréciation du projet.



Le rendu d'un dossier incomplet rend caduque la candidature. L'envoi des candidatures se fait par voie électronique : ce dossier devra se présenter sous la forme d'un **document PDF de 15 pages maximum**. Il devra être envoyé au plus tard le **15 mars à 23h59** à l'adresse : prixdauphineac@gmail.com

LES PRIX

Les candidatures seront examinées par l'équipe du Prix Dauphine pour l'art contemporain et seront choisies sur la qualité de leur pratique artistique et sur la cohérence du projet proposé (images, propos, scénographie, etc.). L'équipe présélectionnera les dossiers qui seront ensuite soumis à l'avis d'un jury professionnel.

PRIX DU JURY

Le jury, composé d'acteurs du monde de l'art contemporain (commissaires, galeristes, directeur·rices artistiques, artistes, directeur·rices d'institution), se réunira en mars 2021 pour sélectionner le dossier lauréat.

Le·la lauréat·e sera averti·e par mail et téléphone puis annoncé·e lors du vernissage ainsi que sur les réseaux sociaux du Prix Dauphine (Instagram, Facebook et site internet).

PRIX DU PUBLIC

Les cinq projets proposés seront soumis au vote en ligne du public durant deux semaines avant l'ouverture de l'exposition. Lors du vernissage, les visiteurs auront également la possibilité d'élire leur projet préféré. L'annonce se fera ainsi à la clôture de la soirée.

DOTATION

PRIX DU JURY DOTÉ PAR LA FONDATION DAUPHINE	2000 €
PRIX DU PUBLIC	1000 €

CONDITIONS D'EXPOSITION

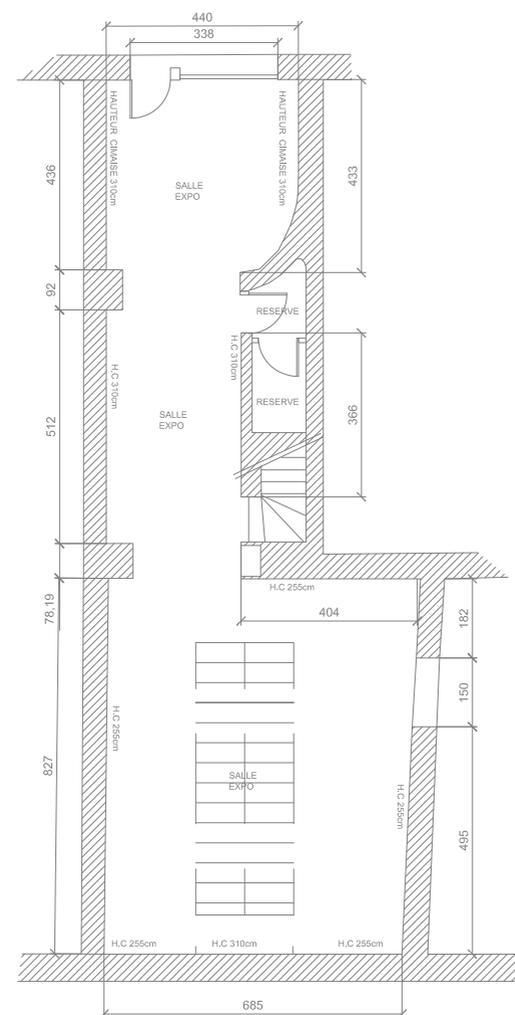
Depuis plusieurs années, le Prix Dauphine pour l'art contemporain collabore avec la **GALERIE DU CROUS** pour offrir le meilleur espace d'exposition et la plus grande visibilité possible aux lauréat·e·s du Prix. Consacrée à la promotion de la jeune création contemporaine, la **GALERIE DU CROUS** offre une plateforme d'expression pour les jeunes artistes, encore étudiants ou récemment diplômés. Tout au long de l'année, la galerie organise une vingtaine d'expositions individuelles ou collectives, issues de projets innovants et pluridisciplinaires.

Lieu stratégique où les univers artistiques se croisent, elle bénéficie d'une situation géographique privilégiée, en plein cœur du quartier de Saint-Germain-des-Prés (11 rue des Beaux-Arts, dans le 6^e arrondissement).

L'exposition des cinq binômes artiste/curateur·rice sélectionnés se déroulera du 28 juin au 10 juillet 2021. Les binômes prennent en charge le transport de leurs œuvres ainsi que l'installation de l'exposition au sein de la **GALERIE DU CROUS** (qui se fera avec l'aide de l'équipe de production du Prix d'art contemporain). De même, ils s'engagent à récupérer leurs œuvres à la fin de l'exposition.

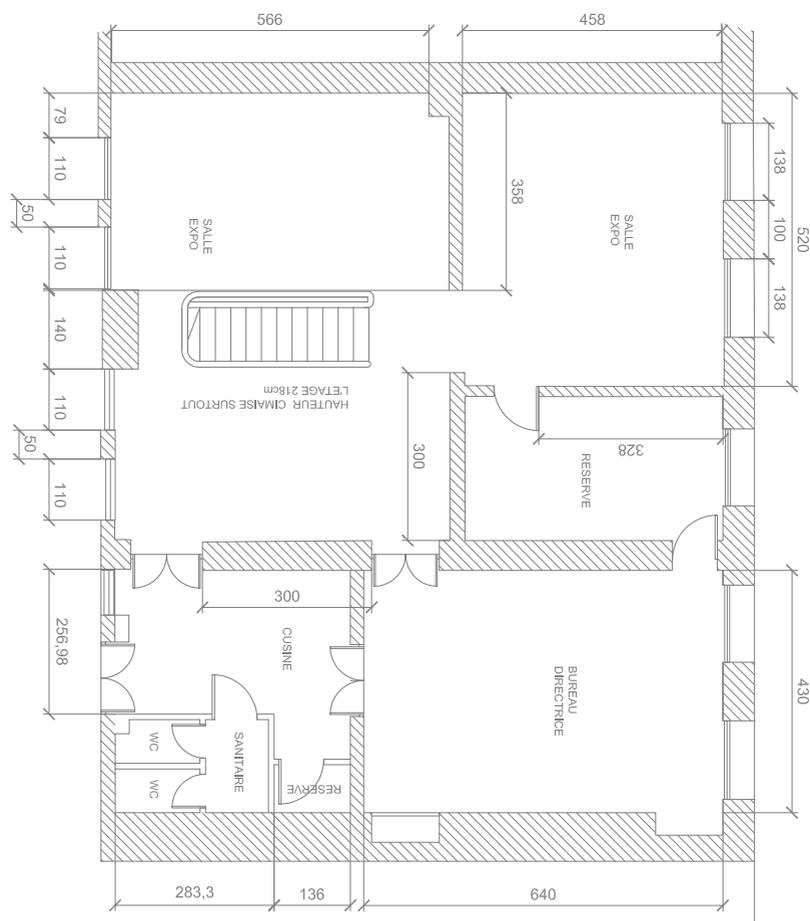
Les binômes sélectionnés s'engagent à être présents le jour du vernissage et du finissage de l'exposition et lors de temps forts organisés tout au long de la durée de l'exposition.

GALERIE DU CROUS - PLAN DU RDC



PLAN ET DESCRIPTION DE L'ESPACE D'EXPOSITION

La **GALERIE DU CROUS** offre 160 m² d'exposition sur deux étages, dont un très bel espace sous verrière. Ainsi, les artistes pourront présenter leurs œuvres à un large public dans un endroit unique à Paris.



À NOTER

Par ailleurs, en raison des incertitudes liées à la crise sanitaire et donc au bon déroulement de l'exposition, nous porterons une attention particulière à la mise en valeur des projets sélectionnés sur notre site Internet. Les modalités de cette valorisation seront déterminées avec les artistes et curateur-ice-s.

CALENDRIER

15 MARS

Date limite de dépôt
des dossiers de candidature.

15 AVRIL

Annnonce des cinq binômes
sélectionnés.
Préparation de l'exposition
des lauréat-e-s à la GALERIE
DU CROUS de Paris.

16 JUIN

Ouverture des votes en ligne
pour le Prix du Public.

29 JUIN

Vernissage de l'exposition
à la GALERIE DU CROUS.

10 JUILLET

Finissage.

FICHE À REMPLIR

À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

① FICHE D'INSCRIPTION DE L'ARTISTE

Nom, Prénom(s) :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Mail :

Portable :

Votre parcours :

ÉTABLISSEMENT :

.....

DIPLÔMES :

SPÉCIALISATION :

PÉRIODES D'ÉTUDE :

Vous êtes autodidacte ? Racontez-nous votre parcours.

.....

.....

.....

.....

.....

② FICHE D'INSCRIPTION DU·DE LA CURATEUR·RICE

Nom, Prénom(s) :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Mail :

Portable :

Votre parcours :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

③ CONDITIONS

I. DROITS ET GARANTIES

Les candidat-e-s et artistes sélectionné-e-s déclarent expressément détenir les droits de toute nature sur leur œuvre (image, musique et son) permettant de concourir au Prix Dauphine pour l'art contemporain. Ils garantissent l'équipe organisatrice contre tout recours ou actions qui pourraient lui être intentés à titre quelconque par toute personne, ayant participé ou non à la production de l'œuvre, susceptible de faire valoir un droit de quelque nature qu'il soit sur cette œuvre.

II. AUTORISATION DE CESSION ET D'EXPLOITATION

Les noms et photographies des artistes dont les œuvres seront retenues par le jury pourront être utilisés sur les supports de communication du Prix Dauphine pour l'art contemporain : site internet, presse papier, réseaux sociaux du Prix.

Dans le cadre de sa participation au Prix Dauphine pour l'art contemporain, l'artiste autorise l'exposition de son œuvre à la Galerie du Crous de Paris. Il cède, par ailleurs, les droits patrimoniaux sur son œuvre pour toute utilisation non commerciale dans le cadre de l'exposition et de la communication corrolaire. L'équipe organisatrice s'engage à ne recourir à aucune exploitation de leur œuvre en dehors de celle nécessaire pour la communication, la production et le déroulement du Prix Dauphine pour l'art contemporain et de tout événement qui y est directement lié.

Cette cession est valable pour la durée de l'exposition et les deux années suivantes afin de permettre à l'association de promouvoir l'édition 2022.

L'association s'engage en contrepartie à rétribuer les artistes et curateur·rice·s sélectionné·e·s et non lauréat·e·s à hauteur de

150 euros par personne notamment pour leur participation, la présentation de leur projet et la cession des droits liés.

III. ANNULATION ET MODIFICATIONS

L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger le Prix Dauphine pour l'art contemporain si les circonstances le nécessitent, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

L'équipe du Prix se réserve le droit de modifier l'emplacement de certaines œuvres exposées en vue du respect de normes de la Galerie du CROUS.

IV. DÉGRADATION

L'équipe organisatrice ne pourra pas être tenue responsable de toute dégradation éventuelle et fortuite des œuvres lors de l'installation, du vernissage, de l'exposition, du finissage et du démontage des œuvres.

L'ARTISTE

Je soussigné(e)
atteste avoir pris connaissance et adhéré aux conditions mentionnées aux paragraphes I, II, III et IV.

LE CURATEUR

Je soussigné(e)
atteste avoir pris connaissance et adhéré aux conditions mentionnées aux paragraphes I, II, III et IV.

Pour toute question, adressez-vous à l'adresse suivante :
PRIXDAUPHINEAC@GMAIL.COM

